



Mise à pied par mon employeur

Par **vincent**, le **04/11/2010** à **22:12**

Bonjour,
je travail en cdi, et mon patron m a mit à pied à partir du 04/11 au 10/11 jour où il m a convoqué dans son bureau. Il m a fait signer un document me signifiant cette mise à pied. 4 de mes collègues sont dans le même cas que moi.
Il y a t il des obligations de l employeur en ce qui concerne une mise à pied.
merci

Par **Clara**, le **04/11/2010** à **23:33**

Bonsoir, est-ce que c'est une mise à pied conservatoire ? Parce que dans ce cas, ce serait en attendant d'une eventuelle decision de licenciement pour faute grave.
Regardez si c'est ecrit mise à pied conservatoire.
Apparemment vous etes 5 personnes à avoir fait quelque chose qui a engrangé cette mise à pied, à vous de voir quelle sanction ça merite

Par **vincent**, le **05/11/2010** à **05:01**

bonjour
oui le mot conservatoire est dans la lettre qui m a était remise en main propre.
En fait une video a été faite sur mon lieu de travail. Sur cette video on voit des personnels s amuser à faire des courses de chariots. Jamais je n apparais sur cette video, malgré tout une mise à pied m a été signifiée.

Est ce normal de ne pas distinguer qui était sur cette vidéo.
Que dois je faire et quelle défense dois je prendre lors de mon entretien le 10 novembre.
Merci